

Image not found or type unknown



Transcription d'un acte de mariage

Par **nany100**, le **11/10/2008** à **22:55**

bonjour

je vien d'apprendre sur ce site que le CCM on doit la présenter au dossier de transcription, malheureusement le CCM je l'ai eu après une attente de 2 mois après je me suis marié, mon mari est un français musulman, ensuite on a préparé le dossier de transcription qu'on a déposé au consulat d'Alger, mais au consulat on nous a rien dit sur le CCM ils ont même pas vérifié le dossier s'il est complet ou non, ma question c'est est-ce que je dois refaire un dossier de transcription et c'est à mon mari de le poster à Nantes, ou je fais quoi, aidez-moi svp si quelqu'un d'entre vous a une réponse, merci